

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

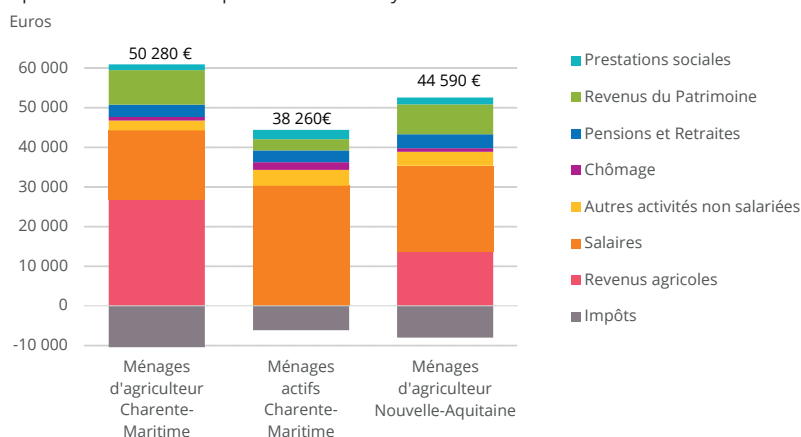
Charente-Maritime

La Charente Maritime compte 5 600 ménages déclarant un revenu agricole, soit 3 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible annuel médian est de 41 080 euros. Tiré par la viticulture, le revenu agricole, en moyenne le plus élevé de la région, y contribue pour plus de la moitié. Les niveaux de revenus et leur origine sont très variables selon la composition du ménage et l'orientation agricole. Le niveau de vie médian des personnes des ménages agricoles est supérieur à celui des personnes des ménages actifs mais la pauvreté monétaire est plus fréquente.

Figure 1

Des revenus plus élevés pour les ménages agricoles en Charente-Maritime

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 41 080 euros

Moyen : 50 280 euros

- 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 13 800 euros. Pour 10 % il est supérieur à 92 490 euros.
- Pour 34 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	68%
Autres revenus non salariés	12%
Chômage	16%
Pensions/retraites	23%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	77%
Prestations familiales	28%
Minima sociaux	15%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaire médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian	Revenu disponible médian	Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	10 420	0	2 100	19 630	18 270	74%	21%	24%	5%	2%	-26%
Monoparents	11 840	1 590	1 930	31 220	24 700	68%	33%	14%	6%	4%	-25%
Couples sans enfant	12 540	5 090	4 990	38 950	36 810	51%	35%	24%	14%	1%	-24%
Couples avec enfant(s)	18 440	18 800	3 110	49 160	44 840	53%	48%	14%	2%	4%	-20%
Moins de 40 ans	12 810	16 720	580	37 650	29 100	51%	54%	6%	1%	6%	-17%
40 à 49 ans	18 630	16 720	2 480	45 320	35 820	57%	47%	12%	1%	4%	-21%
50 à 65 ans	13 680	6 340	5 420	41 080	35 250	48%	41%	22%	10%	2%	-22%
Territoires spécialisés											
Production végétale	18 900	11 090	4 370	44 690		60%	37%	18%	5%	2%	-23%
Ensemble	14 660	11 700	3 310	41 080	33 310	53%	42%	17%	6%	3%	-21%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 14 660 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 53%.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3

Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité

Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	32%	18%	9,3	3,0
Monoparents	26%	26%	6,4	2,7
Couples sans enfant	13%	6%	5,4	2,9
Couples avec enfants	16%	11%	4,7	2,8
Moins de 40 ans	19%	14%	4,6	2,5
40 à 49 ans	17%	14%	5,1	2,9
50 à 65 ans	16%	11%	5,5	3,3
Territoires spécialisés				
Production végétale	14%		5,4	
Ensemble	17%	13%	5,4	3,0
Région	19%	13%	6,1	3,0

s : secret statistique

Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017).

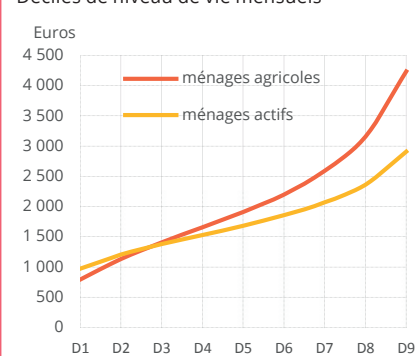
Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 5,4 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 2

Des inégalités de niveau de vie

Déciles de niveau de vie mensuels



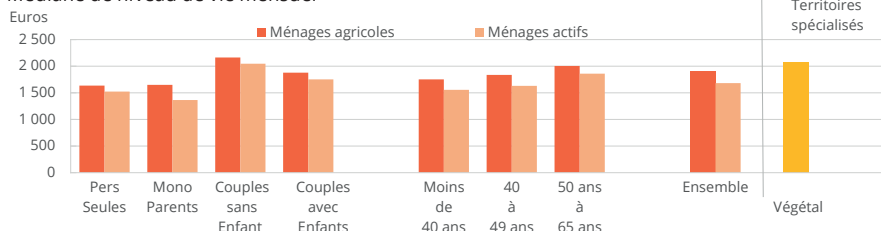
Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 1 130 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3

Le niveau de vie médian des ménages agricoles est supérieur à celui des autres ménages en activité

Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

>17 % d'exploitants pluriactifs

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

>Activité des exploitants agricoles

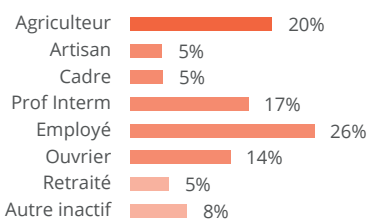
Production végétale : 72 %
 Production animale : 16 %
 Polyculture/ polyélevage : 12 %

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4

Un conjoint sur cinq est aussi agriculteur

CS du deuxième adulte du ménage



Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5

Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules

Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
 Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition : Sriset
 Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020